

Les lois issues du Grenelle de l'Environnement, le développement de nouvelles techniques mais aussi les attentes des citoyens en termes de préservation de l'environnement impulsent de profondes évolutions dans les métiers existants. Comme nombre d'autres secteurs d'activité, le bâtiment est aujourd'hui confronté à un défi pour l'avenir des professionnels.

Travailler autrement

Ces exigences sont encadrées par **de nouvelles réglementations** et imposent aux professionnels du bâtiment d'acquiescer de nouvelles compétences liées entre autres aux nouveaux matériaux, aux énergies renouvelables, aux techniques de rénovation, etc.

Tous les artisans déjà en activité ou en cours de formation sont concernés : plombier chauffagiste, électricien, menuisier, charpentier couvreur, plâtrier/plaquistre, maçon, ...

C'est un changement en profondeur qui s'annonce dans les pratiques professionnelles car il implique également de nouvelles façons de travailler ensemble sur les chantiers : l'obligation de résultats en terme de performance énergétique et d'étanchéité à l'air crée une forte interdépendance entre tous les corps de métier, qui seront conduits à collaborer sur une « offre globale ».

Pour relever le défi, l'ADEME et la Maison de l'Emploi de l'agglomération bayonnaise et du Pays Basque ont élaboré avec l'ensemble des partenaires locaux un plan d'actions destiné à anticiper le changement et favoriser le développement des compétences dans le secteur du bâtiment. Les actions menées par la Maison de l'emploi du Périgord Noir s'inscrivent pleinement dans ce cadre.

...de nouvelles façons de travailler ensemble...



RÉPONDRE À LA RÉGLEMENTATION THERMIQUE

La réglementation thermique ou RT recouvre l'ensemble des textes de lois, décrets et arrêtés d'application relatifs aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments. La RT 2012, issue du Grenelle de l'Environnement est en vigueur pour tous les bâtiments depuis le 1^{er} janvier 2013. Elle impose des pratiques plus exigeantes pour assurer la qualité de l'enveloppe (bioclimatique, isolation) et la performance des équipements (chauffage, refroidissement et éclairage). À l'horizon 2020, elle devrait être remplacée par la RT 2020 qui mettra en œuvre le concept de Bâtiment à Énergie Positive (Bepos*). Par ailleurs, une réglementation thermique s'applique à la réhabilitation des bâtiments anciens depuis 2007.

*Bâtiment qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme



- > Les bâtiments contribuent pour **43 % à l'énergie consommée** en France et pour 22 % aux rejets de gaz à effet de serre.
- > La France a pris des engagements auprès de ses partenaires européens et internationaux pour **économiser l'énergie** et diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050.

- > **L'Etat s'est fixé comme objectifs**, d'imposer une consommation inférieure à 50 kWh/m²/an pour les constructions neuves en 2012, et de réduire les consommations d'énergie du parc des bâtiments existants d'au moins 38% d'ici à 2020.
- > **Cap sur le Plan Bâtiment, d'ici 2020, rénovation de :**
 - 400 000 logements à partir de 2013
 - 800 000 logements sociaux d'ici 2020
 - 235 000 nouveaux emplois dans le secteur du bâtiment

LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT EN BREF

Le Grenelle de l'Environnement a réuni au niveau national toutes les parties concernées par les questions environnementales : État, ONG, collectivités locales et territoriales, partenaires sociaux et entreprises. De cette large consultation sont issues deux lois (Grenelle 1 et 2). La loi Grenelle 2 aborde six chantiers majeurs parmi lesquels un plan d'actions pour l'amélioration énergétique des bâtiments : le plan Bâtiment Grenelle.

www.plan-batiment.legrenelle-environnement





Anticiper le changement :

AGIR POUR LES EMPLOIS DE DEMAIN

Depuis 2009, une expérimentation est lancée par l'ADEME et l'Alliance Villes Emploi et conduite par les Maisons de l'Emploi de 3 villes pilotes : Bayonne, Lille et Nancy. L'objectif consiste à identifier les évolutions liées aux décisions du Grenelle de l'Environnement qui touchent les marchés, les métiers et les compétences du bâtiment.

L'ouverture à Sarlat d'un centre de formation dédié à la performance du bâti avec l'ensemble des partenaires du territoire contribue fortement à l'atteinte des objectifs du Plan Bâtiment Grenelle.

Les actions visent principalement à :

- Repérer les nouvelles compétences
- Définir et développer l'offre de formation
- Sensibiliser et informer les entreprises, les salariés, les demandeurs d'emploi
- Favoriser l'accès des femmes aux emplois du bâtiment
- Contribuer au développement de l'insertion par l'activité économique dans les métiers du bâtiment
- Protéger les emplois existants
- Développer les potentialités des entreprises locales
- Accompagner la transmission d'entreprise du bâtiment

Dordogne : les chiffres clés

- > plus de 20 000 logements à rénover
- > Près de 1000 emplois à renouveler
- > Près de 10 000 personnes à former



Plateforme à Sarlat : 800 m² de locaux dédiés à la formation

LES ACTEURS ENGAGÉS DANS CE DISPOSITIF



Avec la participation active de la  qui a mis ses travaux à disposition du Périgord Noir.

PLUS D'INFOS...

PLATEFORME DE FORMATION



La Plateforme de Sarlat a bénéficié du Programme d'Investissements d'Avenir

7 avenue Josephine Baker - 24200 Sarlat / Tél : 05 53 31 56 25

MAISON DE L'EMPLOI DU PERIGORD NOIR

Place Marc Busson - 24200 Sarlat

Votre contact : Rébecca Dain au 06 71 14 57 63 / rebecca.dain@mdepn.com - www.mdepn.com/plateforme

POUR RELEVER LE DÉFI DU PLAN BÂTIMENT GRENELLE

LA MAISON DE L'EMPLOI ET L'ADEME S'ENGAGENT

MÉTIER S D'AVENIR
le bâtiment change, changeons !



www.mdepn.com/plateforme
www.metiersdavenir.fr